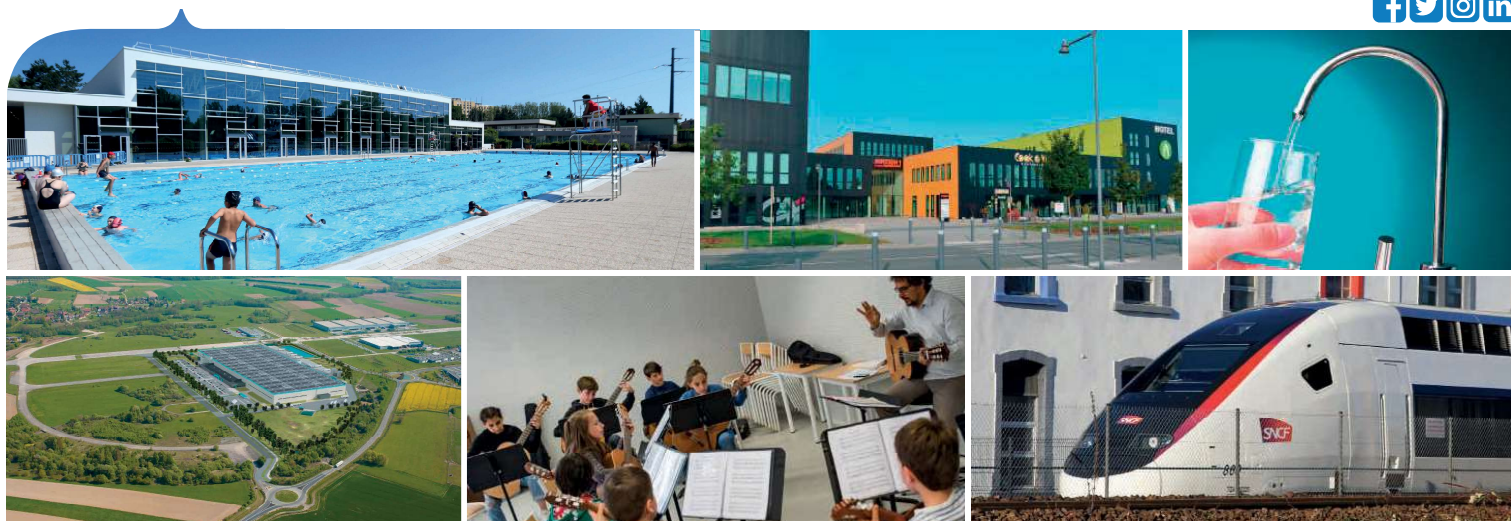




Grand Belfort Communauté d'Agglomération, 103 000 habitants, 52 communes, occupe au cœur des grands échanges européens une situation géographique stratégique.

EDUCATEUR DES APS
Catégorie B
Titulaire ou contractuel

MISSIONS PRINCIPALES

Rattaché à la direction des Sports et de la Jeunesse et sous l'autorité du directeur des Grands équipements sportifs (Piscines et Patinoire), le responsable des piscines :

- assure la gestion opérationnelle des deux piscines du Grand Belfort et participe à leur suivi administratif et budgétaire
- anime, encadre et coordonne les équipes des deux piscines avec l'appui d'un adjoint
- conçoit des outils de planification et met en œuvre des procédures et tâches liées à l'activité des piscines (ETAPS, technique, entretien, caisse) en lien avec les chefs de bassin
- propose, coordonne et met en œuvre sur le plan technique, pédagogique, éducatif et animatif les activités aquatiques en les adaptant en fonction des publics, des niveaux et des capacités d'apprentissage

PROFIL RECHERCHÉ

- diplômé du BEESAN ou du BPJEPsAAN et à jour du CAEPMNS et des diplômes de secourisme
- expérience dans un poste similaire
- connaissance du fonctionnement technique des piscines (traitement de l'eau) et des obligations réglementaires ERP
- connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- capacités confirmées d'encadrement et d'animation d'équipe
- bonne maîtrise des outils bureautiques
- qualités relationnelles, rédactionnelles et organisationnelles
- autonomie, rigueur, prise d'initiative
- disponibilité selon l'activité du service (soirée, week-end, jours fériés)

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à déposer avant le 18 octobre 2025

sur le site : www.grandbelfort.fr - Offres d'emploi

à l'attention de : Monsieur le Président
Direction des Ressources Humaines
Place d'Armes, 90020 BELFORT CEDEX

Le Grand Belfort traite toutes les candidatures de manière égale, dont celles des personnes en situation de handicap.

AVANTAGES

- RTT - Accord 35 h
- Accord télétravail selon le poste
- Comité National d'Action Sociale - CNAS
- Accord prévoyance obligatoire
- Participation mutuelle labellisée
- Participation frais de transport